

## Compte rendu de séance Séance du 26 Mai 2014

L' an 2014 et le 26 Mai à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,MAIRIE sous la présidence de MEREAU Pascal Maire

**Présents** : M. MEREAU Pascal, Maire, Mmes : BONTEMPS Jeannine, LAVRAT Maryline, SIMONNEAU Charlene, MM : BARREAU Pascal, MOULINO Gilles, PETIT Hervé, ROMAIN Jacques, TROUWAERT Dominique, VAGNAT SERGE

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : JACQUET Anne-Laure à Mme SIMONNEAU Charlene, VAGNAT Sabine à M. VAGNAT SERGE, M. CARTELIER Gérard à M. MEREAU Pascal

Absent(s) : Mme SENECHAL Andrée, M. FAVIER Yann

### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 10

**Date de la convocation** : 20/05/2014

**Date d'affichage** : 20/05/2014

### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en  
le :

et publication ou notification  
du :

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme BONTEMPS Jeannine

### **Objet(s) des délibérations**

## SOMMAIRE

Délibération vote des taux des impôts directs locaux modifiant la délibération 2014\_04\_11 du 28/04/2014 - 2014\_05\_06

Désignation de délégués pour le Comité Local d'Animation et de Développement (CLAD) relatif aux transports collectifs régionaux. - 2014\_05\_07

Désignation de délégués au Syndicat Intercommunal d'Etudes, de Travaux et d'Aménagements Hydrauliques (SIETAH) de la vallée de la Belaine et de ses affluents - 2014\_05\_08

Vente des terrains "Les Hauts de Sainte-Catherine" - 2014\_05\_09

### **Délibération vote des taux des impôts directs locaux modifiant la délibération 2014\_04\_11 du 28/04/2014 réf : 2014\_05\_06**

Après observations de la Préfecture quant au respect de la règle des liens entre les différents taux des impôts directs locaux, le conseil municipal décide de modifier la délibération 2014\_04\_11 du 28 avril 2014 et vote les taux suivants :

Taxe d'habitation = 11,55 %  
Taxe foncière bâti = 9,64 %  
Taxe foncière non bâti = 25,81 %

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

**Désignation de délégués pour le Comité Local d'Animation et de Développement (CLAD) relatif aux transports collectifs régionaux. - réf : 2014\_05\_07**

Monsieur le maire fait lecture d'un courrier transmis par le Conseil Régional du Centre, Autorité Organisatrice des transports collectifs régionaux, qui afin d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers a décidé la mise en place d'un Comité Local d'Animation et de Développement (CLAD) sur la ligne VIERZON-BOURGES-NEVERS.

Afin de représenter la commune de VILLEQUIERS au sein du CLAD, Monsieur le maire précise qu'il convient de désigner un membre titulaire et un membre suppléant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne :

- Monsieur Gilles MOULINOU Membre titulaire
- Monsieur Serge VAGNAT Membre suppléant

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

**Désignation de délégués au Syndicat Intercommunal d'Etudes, de Travaux et d'Aménagements Hydrauliques (SIETAH) de la vallée de la Belaine et de ses affluents. - réf : 2014\_05\_08**

Monsieur le maire expose que par arrêté 2013-1-134 du 31 janvier 2013, le périmètre du SIETAH a été étendu au bassin versant de la Vauvise dont dépend notamment la commune de VILLEQUIERS.

A ce titre, il convient au conseil municipal de nommer deux délégués titulaires et un délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne :

- Monsieur Dominique TROUWAERT Membre Titulaire
- Monsieur Serge VAGNAT Membre Titulaire
- Monsieur Jacques ROMAIN Membre Suppléant

Cette élection annule et remplace celle faite le 04 avril 2014 par délibération 2014\_04\_03, désignant Monsieur Dominique TROUWAERT délégué titulaire pour l'ASA de la Vauvise

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

**Vente des terrains "Les Hauts de Sainte-Catherine" - réf : 2014\_05\_09**

Monsieur le maire informe le conseil municipal de son entrevue avec l'agence immobilière "lapetite-agence.com" de la Guerche/l'Aubois relative à la vente des terrains "Les Hauts de Sainte-Catherine".

L'agence propose un mandat de vente "option mandat simple" stipulant un prix de 22 € HT/m<sup>2</sup> par terrain au profit de la commune et les honoraires de l'agence à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve et autorise Monsieur le maire à signer le mandat de vente établi par l'agence immobilière "lapetite-agence.com" ainsi que tous les actes notariaux qui seront établis par l'Etude BOISBEAUX de SANCERGUES lors de la vente de chaque terrain.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

**Complément de compte-rendu:**

***Immeuble FRESNOY :***

La maison FRESNOY située rue Basse présentant un danger potentiel, une procédure de péril imminent va être engagée par la commune.

***Aménagement centre bourg et réhabilitation de la mairie :***

La réunion publique, avec les architectes, relative aux travaux d'aménagement du centre bourg et de réhabilitation de la mairie aura lieu le mardi 1er juillet 2014 à 19h00 au foyer socio-culturel. Toute la population est invitée à y participer.

Un courrier sera envoyé à tous les propriétaires du centre bourg (rue du 8 mai 1945 et place de l'Eglise) afin de connaître leur intention quant à des travaux d'amélioration et/ou de rénovation des façades.

***Mise en lumière du patrimoine Place de l'Eglise :***

Le Syndicat Départemental d'Energie a fait parvenir le plan de financement prévisionnel correspondant aux travaux

d'éclairage de l'Eglise dont le coût global est évalué à 16 303,28 € HT.

La participation financière du SDE, calculée sur la base de 50 % du montant HT, s'élèvera à 8 151,64 € HT.

La participation demandée à la commune sera donc de 8 151,64 € HT.

***Etude foncière préalable à la vente des terrains communaux :***

Afin de faire un bilan de la rencontre entre la SAFER et les exploitants agricoles en place, ainsi que la suite opérationnelle à donner, les élus rencontreront Madame BOISSIERE le mardi 24 juin 2014 à 16h15 en mairie.

***Commandes groupées avec la CDC de la Septaine :***

Pour pouvoir obtenir un tarif préférentiel sur la fourniture de divers matériaux, la CDC de la Septaine propose aux communes de réaliser, par son intermédiaire, des commandes groupées.

La commune de VILLEQUIERS va procéder à la commande d'enrobé à froid et de grave 0/20.

Séance levée à: 20:30

En mairie, le 30/05/2014  
Le Maire  
Pascal MEREAU